

Les aides possibles

PASS'SPORT (6-17ans)

Le pass'Sport est une allocation de rentrée sportive de 50 € par enfant pour financer tout ou partie de son inscription.

Si vous bénéficiez de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) ou de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), vous allez recevoir cet été un courrier du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des sports.

Présenter-vous au club muni de ce courrier et les 50 € seront du coût de l'adhésion.

TICKETS SPORTS

Aide indexée sur le quotient familial de la caisse d'allocations familiales (QF CAF).

Attention les tickets sports ne sont délivrés que pendant la période du 1^{er} octobre au 12 novembre 2022 et ne bénéficie qu'aux résidents de Besançon.

Vous devez fournir les justificatifs suivants :

- Un justificatif de domicile (moins de 3 mois)
- Le N° Allocataire CAF
- Une pièce d'identité en cours de validité

DOUBS Pass Sport (les collégiens)

Une aide 25 € pour les collégiens dont les parents bénéficient de l'allocation de rentrée scolaire. Le document est envoyé par la CAF aux familles, le remboursement est effectué par le Conseil Général du Doubs (copie de l'attestation à fournir obligatoirement)

Chèque Sport (18-25ans)

Une aide pour les étudiants de 18 à 25 ans boursiers (échelon 4), les bénéficiaires de l'allocation adultes handicapés (AAH) âgés de 20 à 25 ans ou les bénéficiaires de l'allocation d'éducation pour les enfants handicapés (AEEH) pour les 18/20 ans. Le montant du chèque sport sera déterminé par le CDOS en fonction du nombre de demandes reçues.